

Nos Mutualistes Distingués



J. AMABLE CARON
Ex-Prés., Union St-Joseph de St-Henri,
Ass.-Sec. de l'Association Mutuelle des
Employés des Tramways.

Tribune Mutualiste

Du choc des idées
jaillit la lumière

Offres et Demandes d'Emploi.

La correspondance d'*Un Mutualiste* vient à point pour nous rappeler que nous ne faisons pas tout ce que nous pourrions au sujet des offres et demandes d'emploi, et j'ose espérer que le B. E. prendra la suggestion qui lui est faite en sérieuse considération. Les associations canadiennes-françaises, ainsi que les cours canadiennes-françaises des sociétés étrangères s'occupent trop peu en général de ce détail qui est d'une grande importance pourtant et il appartiendrait vraiment à l'Alliance Nationale, cette institution qui a pris l'initiative de tant de progrès, de donner l'exemple encore une fois et de démontrer d'une façon pratique que nos compatriotes ne sont pas inférieurs aux individus des autres races. Je connais des Anglais et des Américains qui doivent leurs positions à leurs sociétés, il y a probablement peu des nôtres dans ce cas, car nous ne suivons pas assez à la lettre les statuts et l'engagement d'honneur qui nous font un devoir de nous aider mutuellement non seulement à l'heure de la maladie ou de la mort mais encore à l'heure de détresse et de chômage.

Secouons notre apathie, instituons un moyen quelconque de porter à la connaissance des intéressés les offres et les demandes d'emploi et l'Alliance aura du coup fait un pas de plus vers le progrès et la popularité.

EBÉNISTE.

L'Assistance aux assemblées. —
Du choix des "bons officiers".

Considérant l'opinion que j'ai déjà émise, que le seul et véritable moyen d'attirer les

membres aux assemblées était de se choisir un personnel de "bons officiers", il importe maintenant de savoir ce qu'il faut entendre par "un bon officier", et quelles qualifications doit avoir un membre pour être considéré comme tel.

Le "bon officier" doit avant tout être, et non se croire ou se dire un mutualiste sincère, renseigné et convaincu, doué d'un esprit d'initiative qui n'exclut pas la possession d'un certain degré d'ambition et de confiance en lui-même, mais non indispensable au bon fonctionnement de la société.

En faisant le choix de nos officiers, recherchons les véritables qualifications, prenant bien garde de ne pas nous laisser tromper par l'extérieur de la condition sociale de notre candidat, car celui-ci est souvent couvert d'un vernis qui finit par coûter très cher à ceux qui se fient aux apparences. Défions-nous aussi des "prétendants", des "chercheurs de charges" que l'on rencontre invariablement au temps de l'élection. Celui qui est toujours prêt à accepter n'importe quelle charge, celui qui est toujours prêt à goûter à toutes les sauces, le plus souvent sans y être invité, cet homme-là, défions-nous-en sans égard à son nom, à son rang, à sa profession, à sa position sociale en un mot, car, s'il paraît pouvoir nous rendre service d'abord, il nous gênera ensuite, et finira par nous faire détester l'assistance aux assemblées, et à un autre point de vue encore, être préjudiciable aux intérêts de la société; et l'on s'apercevra peut-être trop tard qu'il nous aurait été beaucoup plus facile avec un peu de prudence, de faire un choix plus judicieux, qu'il nous serait facile maintenant de nous débarrasser de "cet encombrant" pour ne pas dire plus; car ces "prétendants" ne sont jamais ou presque jamais sincères, rarement renseignés sur les véritables questions de mutualité, et ce que l'on croit généralement être de l'esprit d'initiative, ou au moins une ambition bien légitime n'est en réalité que de l'audace plus ou moins bien dirigée, qui n'a rarement d'autre but ni d'autres résultats que de servir les intérêts professionnels ou commerciaux du titulaire, et ce malheureusement, trop souvent aux dépens de la société qui devrait au moins être la première à en bénéficier. Dans d'autres cas, et ceux-ci sont assez nombreux, le titulaire aura accepté une charge après s'être fait prier un peu, mais il en profitera pour faire du capital personnel, pour être constamment en évidence vis-à-vis de ses concitoyens, et satisfaire une ambition qui n'a rien de commun avec les intérêts de la mutualité, et ici encore, c'est toujours la société qui y perd le plus.

Donc, si nous voulons avoir de bons officiers, et par suite, des assemblées nombreuses, il faut absolument que ceux qui ont charge de ces assemblées soient en mesure, par la possession de qualifications requises, de prouver l'utilité, la nécessité même des assemblées à ceux qui les fuient.

Un officier sincère dans ses paroles et dans